

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENTN^{os} 5056 à 5065

présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 27, substituer au mot :

« enrichi »

le mot :

« complété ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les informations que devra contenir la base de données sera définie par décret en Conseil d'État. En l'état actuel de la rédaction de l'alinéa 27, un accord de branche, de groupe ou d'entreprise pourrait « adapter » ce contenu. Afin d'éviter que cette adaptation ne se solde par un appauvrissement des informations mis à disposition du CE, de réduire les risques de contentieux, il convient de prévoir que la liste des informations pourra être complétée par accord collectif, ce qui est d'ailleurs plus conforme aux intentions affichées par l'ANI.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	5056	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	5057	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	5058	de	M.	François ASENSI
Adt n°	5059	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	5060	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	5061	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	5062	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	5063	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	5064	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	5065	de	M.	André CHASSAIGNE